

# PRIX AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES SOLIDAIRES

pendant la crise de la COVID19

## Comment candidater ?

photo : service image UGA

La Fondation UGA et l'Université Grenoble Alpes souhaitent apporter leur soutien **aux associations étudiantes des campus grenoblois et valentinois** qui ont inventé **des réponses à la crise sanitaire et sociale** qui nous touche toutes et tous.

**Ces prix mettent en avant les initiatives particulièrement marquantes de nos campus et l'engagement citoyen de nos étudiant·e·s.**

Les prix vont de 2000 à 5000 € par association lauréate (réponse le 3 mars 2021).

### Pour candidater il faut :

- Être porté par une association dont le bureau est composé au minimum de 50% d'étudiants UGA, IEPG ou ENSAG
- Avoir porté un projet mis en œuvre pendant le confinement du printemps ou depuis la rentrée 2020.
- Envoyer son dossier complet **avant le 10/02/2021** à [bourses-fondation@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:bourses-fondation@univ-grenoble-alpes.fr)

### Je candidate à une des 3 catégories

#### Coup de coeur SOLIDARITÉ

Pour des actions étudiantes de soutien aux personnes les plus précaires dans leur vie quotidienne

#### Coup de coeur PÉDAGOGIE

Pour des réponses étudiantes innovantes pour la réussite de toutes et tous

#### Coup de coeur PRÉVENTION

Pour l'implication d'associations étudiantes dans la lutte contre la COVID 19 et/ou la sensibilisation aux gestes barrières

### Format du dossier de candidature

1. Titre du projet
2. Choix de la catégorie pour la candidature – Solidarité/Pédagogie/Prévention
3. Description du projet (2 pages maximum) :
  - Constat de départ et objectifs initiaux
  - Mise en œuvre
  - Moyens mobilisés (budget, nombre de bénévoles, partenaires mobilisés)
  - Evaluation du projet (nombre de bénéficiaires, actions réalisées)
  - Quelle pérennité du dispositif ?
4. Joindre des éléments de communication diffusables par la Fondation et l'UGA (photos, vidéo de l'action, résumé de l'action, comptes réseaux sociaux de l'association)
5. Joindre les documents officiels de l'association (liste des membres du CA, copie des cartes étudiantes des membres du bureau, récépissé de déclaration en préfecture, Rapport d'activité N-1)
6. Contacts (nom/mail/téléphone) de l'association et du référent pour la candidature

Pour tout soutien dans le dépôt du dossier, contacter la DGD Vie Etudiante ([vie-etudiante@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:vie-etudiante@univ-grenoble-alpes.fr))